

CERTIFICAT

FENETRES ET PORTES-FENETRES PVC
COULISSANTES

REHAU S717

Le CSTB atteste que les produits, mentionnés en annexe, sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification NF220-EP5 après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification et le CSTB accordent respectivement à :

La société **C2R**
53 AVENUE DE PARIS – BP 42
FR-47800 MIRAMONT DE GUYENNE

Usine de **FR-47800 MIRAMONT DE GUYENNE**

le droit d'usage de la marque NF FENETRES PVC et de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF, les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 1183-63-62 du 16 novembre 1996

Décision de reconduction n° 4336-63-62 du 05 juin 2012

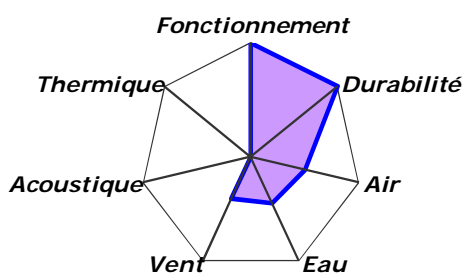
Cette décision annule et remplace la décision n° 4026-63-62 du 15 janvier 2009

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.

Sa validité doit être vérifiée sur la liste des titulaires du droit d'usage, disponible à l'adresse suivante :

<http://www.cstb.fr/listes/NF220.pdf>

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES



Conformité à l'Avis Technique / DTA :

- REHAU S717

Classement A*E*V* certifié :

- A*2 E*4B V*A2

■ Performances minimales

■ Performances maximales pouvant être atteintes

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant (CSTB) :

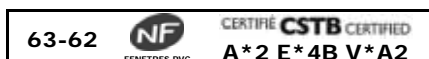
Laurent DOFFIN

Tél. : 01 64 68 84 58

Fax : 01 64 68 85 36

E-mail : certif.fenestres@cstb.fr

Les menuiseries bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon le modèle ci-dessous :



Les menuiseries certifiées doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Pour le CSTB
Le Directeur Technique

Charles BALOCHE

FABRICATIONS CERTIFIEES

Cette fiche précise les modèles de menuiseries certifiées et leurs classements. Seules les menuiseries conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques CERTIFIE CSTB CERTIFIED et NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 63 - 62

1. MARQUE CERTIFIE CSTB CERTIFIED

- **PROFILES**

Conformes à ceux définis dans l'Avis Technique ou DTA :

- REHAU S717.

- **VITRAGES ISOLANTS CERTIFIES**

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1200 Pa.

Sauf justifications expérimentales complémentaires, le vitrage a une épaisseur de verre maximale de 10 mm.

- **QUINCAILLERIE**

- Organes de verrouillage : FERCO.

- **RENFORTS**

Selon les dispositions prévues par le fabricant.

2. MARQUE NF

Les menuiseries sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés et dans des situations pour lesquelles la **méthode A** de l'essai d'étanchéité à l'eau et/ou la **classe 3** pour l'essai de résistance au vent ne sont pas requises.

Les caractéristiques sont certifiées pour des menuiseries de dimensions :

- tableau pour des mises en œuvre en neuf ;
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.

DIMENSIONS MAXIMALES DES MENUISERIES CERTIFIEES POUR UN CLASSEMENT

A*2 E*4B V*A2

à 2 vantaux

coulissants

